



Commune de Lalande en Son

Livret d'accueil des nouveaux arrivants



Bienvenue

à Lalande en Son



Bienvenue à Lalande en Son...

Chaque année, Lalande en Son accueille des nouveaux habitants. La municipalité souhaite que ses nouveaux concitoyens s'intègrent pleinement à la vie du village.

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et votre installation.

Vous y trouverez les documents nécessaires à une bonne insertion au sein de notre village.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un très agréable et long séjour dans notre commune.

Élus et services municipaux restent naturellement à votre écoute si vous aviez besoin d'informations complémentaires.

Nous sommes heureux de vous compter aujourd'hui comme Lansonnaise, Lansonnaise dans notre commune.

Christophe DUQUENOY
Maire de Lalande en Son

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vos Élus :

MAIRE :	Christophe DUQUENOY
1 ^{ère} Adjointe	Marlène CHEVALIER
2 ^{ème} Adjointe	Christine BRÉANT
3 ^{ème} Adjoint	Thierry JOUVE
Conseiller Municipal	Joëlle BOULNOIS
Conseiller Municipal	Laëtitia COTY
Conseiller Municipal	Jean-Louis HENNOCQUE
Conseiller Municipal	Annick HORNOY
Conseiller Municipal	Anaïs LAGASSE
Conseiller Municipal	Isabelle LAMETA
Conseiller Municipal	Delphine LELOUP
Conseiller Municipal	Ramon PEREZ
Conseiller Municipal	Marc PIGEOLET
Conseiller Municipal	François-Marie RAOULT
Conseiller Municipal	Anne VAUTARD

A – Services Municipaux :

- **Accueil Mairie** : 15 Grande Rue – 60590 LALANDE EN SON
Tél. 03.44.84.94.11
Courriel : mairie.lalande.en.son@wanadoo.fr

**Ouverture secrétariat : Mardi et vendredi : de 17h à 19h30 et
Samedi matin : 1^{er} samedi de chaque mois uniquement sur rendez-vous.
Site : Facebook : Lalande en Son - Mairie
Sur Google : Mairie Lalande en Son
Application sur smartphone : PanneauPocket**

Une boîte aux lettres destinée à la Mairie est installée à l'extérieur.

Une nouvelle boîte aux lettres de la Poste est installée à proximité de la Mairie – Toutes destinations – la levée se fait du lundi au samedi à partir de 8h30.

- **Bibliothèque** : 22 rue du Tour de Ville – 60590 Lalande en Son
Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h à 19h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Courriel : bibliotheque-lalandeenson@orange.fr

- **Écoles** :

- **École maternelle B & H COMMERE – 18 rue du Tour de Ville –
Tél. : 03.44.84.94.63**
- **École primaire – 15 rue Principale – Directeur M. DETRAU –
Tél. : 03.44.84.33.56**

- **Accueil périscolaire** :

**Renseignements à la Mairie de Lalande en Son :
Madame Marlène CHEVALIER – Présidente du syndicat intercommunal du regroupement
scolaire et de membres titulaires de Lalande en Son et de Puiseux en Bray**

Pour connaître la liste des assistantes maternelles agréées, merci de contacter la Mairie.

COMMERCES :

B - Commerces de bouche :

- Carrefour Market de Sérifontaine : Tél. : 03.44.84.94.07
- Coccimarket - Panier Sympa de Coudray St Germer : Tél. : 03.44.81.81.92
- Boulangerie pâtisserie « Au fournil Brayon » de St Germer de Fly
Passage à domicile pendant l'heure du déjeuner tous les jours sauf le lundi - Tél.
03.44.82.50.41
- « En Vrac'Drouille » épicerie en vrac – Tél : 06.19.75.39 .80 - suspend provisoirement sa
vente du jeudi devant la salle des fêtes. Sauf sur demande expresse du client.
- Le mardi à partir de 9h30 : « le Panier Garni » épicerie ambulante - Tél. : 06.31.40.20.99
s'arrête devant chaque domicile en ayant fait la demande.
- Boucherie de l'Abbaye de St Germer : Livraison sur commande -Tél. : 03.44.15.76.30 ou sur
Facebook
- Boulangerie à Sérifontaine : SAS RÉMOND Tél. : 03.44.84.80.25

C - Autres commerces :

- Coiffeur mixte – « Prendre l'Hair » - 22 rue du Tour de Ville
Tél. : 03.44.84.08.12
- La Poste à Sérifontaine : de 9h à 12h et de 14h à 17h – le Mercredi de 9h à 12h
- Distributeur de pains et viennoiseries devant la Mairie.

D- Associations :

- Club des Jours Heureux – Mme Odile JOYOT - Tél. : 03.44.84.37.89
Adresse mail : joyotodile@orange.fr
- Association des Calvaires – A.C.C.C.C.B.
Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis
Tél. : 06.89.11.53.41 – roselyne.bulan@orange.fr (Secrétariat)
- Association sauvegarde de l'église – Président Jean-François DELANGE
Tél. : 06.82.39.45.39 - jeanfrancois.delange@neuf.fr
- Association Loumargot SOS chats en détresse – Mme Michèle ROY
Tél. : 06.16.40.51.88 - loumargoteluna@hotmail.fr
- UMRAC - Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants – Tél. : 03.44.45.04.16
- Association théâtrale TESPASCAP60 – Mme Anne PILLEAU tespascap60@yahoo.com Tél. :
06.98.84.02.51
- Association Ma Cousette – Mme Odile RENE – odcouture48@gmail.com
- Association Comité des Fêtes et des Loisirs – Mme Laëtitia Coty-
feteslalandeenson@gmail.com

- **E – Santé :**

Pharmacie NAVELOT – 6 Allée des Tilleuls - ZAC du Frier
Sérifontaine - Tél. : 03.44.84.91.07

Cabinet Médical : ZAC du Frier à Sérifontaine

- Dr Marie-Adeline TOUSSAINT – Tél. : 03.44.03.45.44
- Dr Gilles BANCHEREAU – Ostéopathe – Tél. : 03.44.84.91.07
- Virginie BOUFFAY – Sophrologue - TÉL. : 06.78.79.47.46

Cabinet des infirmières : Tél. : 03.44.84.93.18 - sur rendez-vous
De 7h à 7h30 et 18h30 à 19h en semaine et de 8h30 à 9h le samedi

Pôle de Santé – ZAC du Frier à Sérifontaine

Secrétariat du lundi au mercredi de 9h à 17h et le jeudi et vendredi de 9h à 12h30 – Tél. : 03.44.14.46.80

- Cardiologue : Dr TOUMI mardi après-midi
- Gynécologue et Sage-femme un mercredi par mois

Ophthalmologie :

- Cheima WATHEK : le lundi après-midi
- Feriel BEN KHELIL : le mardi matin
- Lamia AIDER : les jeudis

Médecine Générale : Dr Frédéric BÉLOT le lundi et mercredi sur RV
Opticien : VISION PLUS - Tél. : 03.44.10.01.14

Praticiens ayant leur propre agenda de rendez-vous :

Podologue-Pédicure : Mme Élodie SVENSEN – Tél. : 02.35.34.84.93
Diététicienne : Mme Marion LASSAGNE – Tél. : 06.34.70.49.65

HÔPITAUX :

- **Centre hospitalier de Gisors**
Route de Rouen – Tél. : 02.32.27.76.76
- **Centre hospitalier de 60240 Chaumont en Vexin**
34 bis rue Pierre Budin - Tél. : 03.44.49.54.54

F – SÉCURITÉ :

- Gendarmerie du Coudray St Germer : Tél. : 03.44.81.36.17
- Gendarmerie Nationale d'Auneuil – Tél. : 03.44.47.59.17
- Pompiers : 18 ou 112 - SAMU : 15 - Police : 17

G – ENVIRONNEMENT :

- **Ramassage des ordures ménagères :**

La collecte a lieu le vendredi matin – sortir vos poubelles le jeudi soir.

- **Déchetterie : 3 déchetteries situées à :**

- **La Chapelle Aux Pots** – Tél. : 03.44.09.67.11
Ouvert le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h –
Fermeture le lundi matin, dimanche et jours fériés.
- **Saint Germer de Fly** – Tél. : 03.44.38.29.00
Fermé le lundi - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h – Fermeture le
lundi, dimanche et jours fériés.
- **Sérifontaine** – Tél. : 03.44.09.67.11 –
Ouvert le lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h –
Fermeture le lundi matin, dimanche et jours fériés.

La carte d'accès délivrée par le SMDO donne accès à toutes les déchetteries du SMDO même en dehors du territoire de la Communauté de Communes. Elle est obligatoire et gratuite. Vous n'avez pas encore de carte d'accès en déchetterie ? Vous êtes autorisés à réaliser un dépôt sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Attention : Maximum de 50 visites par an.

Ainsi pour toute information, vous pouvez contacter le SMDO au 0800 60 20 02 ou consulter le site internet www.smdoise.fr.

- **Déchets Verts :**

Location d'une benne déchets verts de la commune : Se renseigner en Mairie pour le tarif de location (la benne est déposée le vendredi soir au domicile et reprise le lundi matin).

Les PAV disponibles (Points d'Apport Volontaire)

- **Bornes à verres** : Rue du Clos de la Tour, Rue Champignol, Rue du Buquet et Sente du Bois.

H – TRANSPORT

1 - Transport en commun Oise Mobilité - Tél. : 0970.150.150

Ligne 40 (Talmontiers-Beauvais)

2- Halte SNCF de Sérifontaine : du lundi au vendredi : 5 trains Serqueux-Gisors et 4 trains Gisors-Serqueux en complément des circulations en car en semaine et le WE.

3 - Gare SNCF de Gisors : Place de Gisors – Tél. : 3635 (non surtaxé)

Horaires d'ouverture de la gare : du lundi au samedi : 6h20 à 20h00

Dimanche et jours fériés : 8h45 à 22h00

Horaires d'ouverture guichets : du lundi au samedi : de 6h30 à 13h20 et de 13h40 à 20h – Dimanche et jours fériés : de 8h45 à 14h45 et de 15h15 à 22h

Durée du trajet Gisors Paris-St Lazare : en moyenne 1h20

Un automate de vente pour l'achat de billets de transport est installé à l'extérieur de la gare – se munir de sa carte bancaire – Attention : seules les destinations suivantes sont délivrées par cet automate : St-Lazare – Argenteuil – Conflans Sainte Honorine – Pontoise et Chars – Pour toutes autres destinations s'adresser au guichet.

4 – Gare SNCF de Beauvais : 62 av. de la République

Horaires d'ouverture gare : du lundi au vendredi : 4h50 à 22h30

Samedi : 4h55 à 23h30 et dimanche et fêtes : 6h10 à 23h30

Heures d'ouverture guichets : du lundi au vendredi : de 4h50 à 19h30

Samedi de 6h00 à 20h40 - dimanche et jours fériés : de 6h15 à 21h05.

Trains Beauvais/Creil – Beauvais/Amiens

5 – Aéroport Beauvais Tillé : 60000 Beauvais

Information aéroport : 0892.68.20.66

Site internet : <http://www.aeroportbeauvais.com/>

6– Transports scolaires :

- Vers les établissements de Gournay en Bray
- Vers le collège des Fontainettes de 60650 de Saint-Aubin-en-Bray
- Vers les établissements de Beauvais : « Oise Mobilité » – ligne 40 Et Gisors.

7 – Transports touristiques :

- TRANSDEV OISE CABARO 60000 Beauvais - 47 rue Corréus
Tél. : 03.44.48.08.47 – 03.44.48.70.36

I – REGLEMENTATION VOISINAGE :

Art 7 : LAVAGE, NETTOYAGE, RÉPARATION D'OBJETS DE TOUTE NATURE :

(Art.90, 99-3 du règlement sanitaire départemental) – Le lavage, nettoyage, réparation d'objets de quelque nature qu'elle soit, notamment les véhicules terrestres, sont interdits sur l'ensemble du domaine public ainsi que la réparation et la vidange des véhicules terrestres notamment les automobiles, les motocyclettes, les mobylettes, les bicyclettes.

Art 8 : RÉGLEMENTATION DE LA VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR DES MARCHANDS AMBULANTS :

Les ventes ambulantes sont autorisées sur le territoire de la commune, exclusivement après autorisation accordée par l'autorité territoriale et sur les seuls emplacements prévus à cet effet, sauf dérogations contraires.

Art 9 : LE BRÛLAGE (art. 84 du règlement sanitaire départemental) :

L'incinération des branchages, déchets verts, ordures ménagères et des autres déchets à l'air libre est interdite sur le territoire communal.

Art 10 : NETTOYAGE DES TROTTOIRS PAR TEMPS DE NEIGE ET DE VERGLAS :

(Art.99-8 du règlement sanitaire départemental) – Par temps de neige et de verglas, les propriétaires riverains sont tenus de nettoyer le trottoir au droit de leur façade, sur une longueur et une largeur égale à celles du trottoir.

Art 11 : LUTTE CONTRE LE BRUIT : (arrêté préfectoral du 15 novembre 1999).

L'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuses, perceuses, raboteuses, n'est autorisée que :

- **Du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30**
- **Le samedi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**
- **Le dimanche et les jours fériés, de 10 heures à 12 heures uniquement.**

Art 12 : DÉVERSEMENTS DÉLICTEUX :

(Art 29-3 du règlement sanitaire départemental et art. R.116-2 du Code de la Voirie Routière). Il est strictement interdit de déverser des huiles usagées, produits toxiques, peintures, sur la voirie communale ou privée.

DÉJECTION CANINES :

Il est rappelé que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

De même pour les déjections canines. Quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus un « gêneur » pour les autres.

Pour cela, il y a une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir de les ramasser.

Des sachets spécialement destinés à cet usage sont disponibles en mairie.

HISTOIRE DU VILLAGE :

Documentation précieusement accumulée par Monsieur Bouchon, directeur des écoles, permettant d'évoquer le passé de Lalande en Son, des hommes et des femmes qui y ont vécu.

L'essentiel des informations que nous possédons actuellement provient d'un ouvrage en trois tomes de monsieur **R. Samson** publié en 1973 par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique à Beauvais. Cet instituteur s'est en son temps passionné pour l'histoire du Coudray Saint Germer et de son canton. Nous avons également des copies de plans de la commune datant des 17ème et 18ème siècle, conservés aux archives départementales de l'Oise à Beauvais.

NOTRE NOM :

Pour une commune, l'une des caractéristiques les plus importantes, c'est son nom. Les terres qui composent notre village (des landes plus ou moins in-hospitalières), appartenaient à la famille Anson (nom d'origine germanique.) Et tout est dit, sauf que si l'on accepte que la rigueur des écrits n'ait pas toujours été ce qu'elle peut être aujourd'hui, on peut dénombrer pas moins d'une dizaine de façons d'écrire le nom du village.

On trouve par exemple : **Landa Anconi vers 1130, Lalunda vers 1140, La Lande vers 1667, La Lande ençon vers 1756, Lalende en son vers 1766, Lalande-en-son et Lalande-en-çon vers 1789, La Lande Ançonet La Lande Asson vers 1841, Lalande en Son et La Lande en Son actuellement !** Et tout cela rien que sur les documents que nous possédons actuellement.

Nous ne nous attacherons pas ici à définir « la » bonne orthographe du nom de notre commune et retenons donc simplement que nous vivons sur les terres du seigneur Anson et que la vie y est certainement plus douce qu'à son époque.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE :

Située entre le Coudray Saint Germer au nord-est, Sérifontaine au sud, Talmontiers à l'est et Puiseux en Bray au nord, faible commune à territoire plane, en bordure du plateau de Thelle qui domine le Pays de Bray, descendant à l'ouest dans le fond de la Chesnée et au sud vers la vallée de l'Epte. Il n'y a pas d'eau courante ni de source dans le pays. On n'y trouve même pas de puits. Le chef-lieu (centre du village), à peu près central, est formé d'une grande et large rue courbe traversant une place irrégulière, il est assez bien bâti. Cette commune était comprise dans l'ancien conté de Chaumont en Vexin. Elle n'a point de hameau. Le bois de l'Éclat a été détaché de son territoire pour être réuni à celui du Coudray Saint Germer. Il n'y a pas d'autre propriété publique que deux marnières, des pâtures, fortes de trente hectares, sises au lieu-dit au **mont aux gelées** ont disparu sous des anticipations (usurpation) successives.

Il y avait à l'époque (en 1841) : 261 habitants dans 76 maisons,

UN PEU D'HISTOIRE :

Les terres de la commune étaient au 16ème siècle la propriété de l'abbaye de **Saint Germer de Fly**.

LES MÉTIERS :

Les hommes sont agriculteurs ou bûcherons, les femmes s'adonnent à la confection de dentelles. La formule est expéditive mais elle décrit assez bien l'activité de nos prédécesseurs sur leurs terres. Nous abordons ici quelques aspects de ces métiers très répandus. Nous consacrerons d'autres chapitres à ce sujet.

Les cultures du chanvre et du lin dans notre région sont attestées par les noms de chènevière et linière. Les routoirs ou souillards sont des mares servant à rouir le chanvre (immersion des fibres pendant un mois). Les produits du chanvre et du lin sont généralement utilisés sur place : ce sont les toiles, tissus, sacs, cordes ... Au contraire, la dentelle fait l'objet d'une commercialisation vers Paris.

LA FABRICATION DE LA DENTELLE

Semble bien ancrée à Lalande en Son. Les dentellières sont mises au métier dès l'enfance. Ce sont principalement des femmes ou filles de manouvriers et d'artisans. On trouve aussi presque toutes les veuves et les « filles anciennes » vivant du produit de leur travail. Le salaire semble bien maigre et cependant on en trouve trace dès 1650. Ce métier occupera un très grand nombre de femmes jusqu'à la fin du 18ème siècle et se poursuivra en déclinant jusqu'à la fin du 19ème siècle.

LES BOIS :

Bâtie sur le **plateau de Thelle**, notre commune, ainsi que celle du **Coudray Saint Germer** et tous ses hameaux sont des essarts. Ce sont des espaces conquis sur la forêt de Thelle par défrichement. L'espace du pays de Bray sis au pied du plateau était occupé par de vastes espaces d'herbages, de bois, de marais et d'étangs : « les coutumes », qui servaient de pâtures au bétail des éleveurs des paroisses environnantes.

La forêt de Thelle et les bois du Coudray relèvent d'abord de la maîtrise des eaux et forêts de Chaumont. Cette maîtrise sera supprimée en 1669 et rattachée à celle de Clermont. En 1733, à la demande de **Louis de Bourbon, Prince de Conty**, pour la commodité et la facilité de la chasse, on fait percer trente routes de douze et dix-huit pieds de large dans la forêt de Thelle.

LES FORÊTS :

Sont alors sources d'occupations et de revenus multiples : on y rencontre les peleurs de chênes dont l'écorce partait aux moulins à tan des tanneries, les charbonniers ou braisetiers s'activent autour de leurs meules pour fabriquer du charbon de bois, les bûcherons, les scieurs de long, les façonneurs de bois de corde, de fagots, de gaules à cerceaux, les femmes et les enfants ramasseurs de bois mort et de fougères, les gardiens de porcs à la glandée, les filles qui portent la soupe aux boquillons... L'affouage est la coupe annuelle pratiquée dans le bois communal, elle est divisée en autant de parts qu'il y a de feux (foyers) dans la commune et répartie par tirage au sort. En avril 1729, un acte consigne la décision de désigner un garde messier pour la **protection des fruits de la terre**.

Cet ancêtre de nos gardes champêtre n'est pas un fonctionnaire. Il fait partie des agents de la communauté (comme les syndics, marguilliers, collecteurs, bergers communs etc.).

LES MOULINS :

On dénombrait de nombreux moulins à eau sur les rivières et des moulins à vent profitaient des courants d'air des sommets du plateau de Thelle. Pas de moulin à Lalande en Son. Pas de moulin à eau faute de cours d'eau, pas de moulin à vent, et ce n'est pas faute... Pas assez de potentiel, comme on dit maintenant. Le moulin le plus proche (à vent bien sûr) est celui du Coudray. S'il réussit à se maintenir en activité pendant plusieurs siècles (1384-1834), c'est parce qu'il appartenait à une Abbaye (celle de Saint Germer de Fly) possédant de vastes forêts donc de bons revenus et le "droit de banalité".

Un moulin banal est un moulin où les habitants de la paroisse y « moulent à ban », c'est à dire qu'il ne leur est pas permis d'aller moudre ailleurs, sous peine de confiscation de leurs grains et des bêtes qui les transportent !

L'ÉGLISE :

L'église « **L'Assomption de Notre Dame** » de Lalande-en-Son a été construite en 1620. Sans doute était-elle un peu différente à cette époque, avec une sacristie située à la gauche du chœur (la porte existe encore) et des fresques sur les murs : il en subsiste quelques traces, cachées de nos jours par les boiseries du retable. La façade actuelle est une restauration récente. En 1841 elle est décrite comme étant « *un édifice carré-long, à chœur polygone, bâti en assise alternatives de pierre et briques, pierre et silex. Le clocher, couvert d'ardoises, est sur la porte. Le cimetière, fermé par des murs et des haies vives, entoure l'église.* » Peu de changements de nos jours...

Des habitants du XVII^{ème} siècle, il nous reste de touchants témoignages dans les actes paroissiaux retrouvés dans le grenier au-dessus de l'école. La première inscription du curé (dont le nom est hélas illisible) nous apprend que « *Le mardi 9 jour de mars mil six cent quatre fut baptisée Charlotte fille de Louis Pollet Largue et de Marion Louchex ses père et mère son parrain Nicolas Le Roy sa marraine Charlotte Blancagneau laquelle lui a donné le nom* ».

LES CURÉS :

Il n'y a plus de prêtre résident dans notre village depuis près de 130 ans. Le dernier y habita de 1874 à 1877 et s'appelait **Jean-Baptiste Dehors**. Son prédécesseur, l'abbé **Lucien Félix Delaon**, après avoir été curé à Puiseux jusqu'en 1849 exerça à Lalande-en-Son jusqu'à sa mort, le 27 mars 1874. Il avait *78 ans 7 mois 2 jours*... Par testament il fit don à l'église d'une somme de cinq cents francs. Nul doute qu'il *était aimé et respecté de tout le monde*, car le Conseil municipal décida de lui *faire construire un caveau et graver une épitaphe*. C'est sur sa tombe que se dresse la grande croix située à droite de l'entrée du cimetière.

Quelques témoignages de la vie religieuse d'autrefois subsistent encore dans notre village. Ainsi les croix et calvaires (bien détériorés pour certains...). En 1840, Mme **Catherine Viard** Veuve de M. **Pierre Seguin**, propriétaire demeurant à Lalande-en-Son sollicite l'autorisation d'ériger un calvaire devant sa propriété sur une portion de terrain vague dans l'intérieur de ladite commune, faisant face à la grande rue. Dans sa séance du 5 mai 1840, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et transmet la demande à M. le Préfet. La « **Croix Bleue** » sur la route de Champignol, est érigée par la famille **Villot-Brument** en 1889. Un chemin rural, dit *des Quarts* la reliait au calvaire de la route de Sérifontaine. - Pourquoi ce nom de « *Croix Bleue* » ? Si quelqu'un en connaît l'origine, merci de nous l'indiquer !

Témoignages aussi de la générosité des paroissiens envers leur église : le vitrail de Saint Eloi situé à gauche du chœur, offert par la Commune en 1883 et celui de droite représentant le baptême du Christ offert la même année par M. Brumend (en réalité Brument) ancien Maire et son épouse E. Delarue ; ou la statue de Notre Dame de Lourdes, don de la famille Boutrois, bénie le 7 août 1903.

“Ne pas jeter sur la voie publique”